

MODALITES POUR L'ELECTION DU CONSEIL DE LIGUE DE NORMANDIE DE TENNIS DE TABLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 SEPTEMBRE 2020

Candidatures

Eligibilité

Les candidats doivent :

- Être majeurs le 26 septembre 2020 ;
- Être licenciés dans la ligue de Normandie au 4 septembre 2020 ;
- Si le candidat est élu, il devra être titulaire d'une licence traditionnelle ; au cas où sa licence est une licence promotionnelle, elle sera automatiquement requalifiée en licence traditionnelle à la date du 26 septembre 2020 avec les conséquences qui en découlent.

Les candidats ne doivent pas :

- S'ils sont de nationalité française, avoir été condamnés à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou privé de leurs droits civiques ;
- S'ils sont de nationalité étrangère, avoir été condamnés à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, ferait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Avoir été sanctionnés d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- Être candidat sur plusieurs listes.

Incompatibilité

L'incompatibilité de membre du Conseil de Ligue et d'employé à titre principal par la Ligue de Normandie de Tennis de Table n'interdit pas la candidature et est donc sans incidence sur la régularité de l'élection.

Siège

Ligue de Normandie de Tennis de Table
7B, Avenue Franklin Roosevelt
76120 GRAND QUEVILLY
Tél. 02 35 67 37 11 - Mail : lntt@orange.fr

Antenne de CAEN

Ligue de Normandie de Tennis de Table
14, Rue Lucien NELLE
14000 CAEN



Le candidat qui se trouve dans cette situation suite de son élection doit choisir dans un délai de 10 jours entre l'exercice de son mandat de membre du Conseil de Ligue et son emploi à titre principal par la Ligue de Normandie.

Déclaration de candidature

La déclaration de candidature doit être effectuée conformément au modèle fourni et comprendre :

- La fiche de présentation de la liste comportant les nom, prénom, n° de licence et association des 20 candidats ;
- Les fiches de présentation des 20 candidats figurant sur la liste déposée ;

La déclaration de candidature doit être adressée de façon impersonnelle au Président de la Ligue de Normandie, 7B Av Franklin Roosevelt 76120 Grand-Quevilly. Elle doit :

- Soit être déposée au siège de la ligue de Normandie le vendredi 4 septembre 2020 à 17 heures au plus tard,
- Soit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception pour le vendredi 4 septembre 2020 à minuit au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Validité des listes déposées

Chaque liste doit comprendre :

- Au moins 1 médecin placé entre les places 1 à 11 ;
- Au moins 5 féminines placées entre les places 1 à 14, donc 1 dans les 3 premières places.

Si un candidat décède entre la date de dépôt de la liste et le 26 septembre 2020, la liste ne peut pas être modifiée et est considérée comme complète.

Si un candidat exprime son souhait de se retirer d'une liste avant le dépôt de celle-ci il doit le faire par écrit et en recommandé auprès de la tête de liste au moins 3 semaines avant la date limite du dépôt de celle-ci.

Siège

Ligue de Normandie de Tennis de Table
7B, Avenue Franklin Roosevelt
76120 GRAND QUEVILLY
Tél. 02 35 67 37 11 - Mail : lntt@orange.fr

Antenne de CAEN

Ligue de Normandie de Tennis de Table
14, Rue Lucien NELLE
14000 CAEN

Si un candidat exprime par écrit son souhait de se retirer d'une liste entre la date de dépôt de la liste et le 26 septembre 2020, la liste est considérée comme complète et un poste sera considéré comme vacant à l'issue de l'élection.

Si un candidat figure sur plusieurs listes, ce candidat sera rayé des listes sur lesquelles il figure mais les listes sont considérées comme complètes.

Bulletins de vote

La réalisation des bulletins de vote sera effectuée par le siège.

Les bulletins, comporteront les listes complètes, dans l'ordre de présentation de la déclaration de candidature et figureront dans les documents distribués aux délégués.

Chaque délégué disposera pour chaque liste de plusieurs bulletins de vote correspondant au nombre de voix dont il dispose. Le nombre de licenciés pris en compte sera celui comptabilisé au 30 juin 2020.

Validité des bulletins de vote lors de l'élection

Seront considérés comme nuls :

- Les bulletins d'un modèle différent de ceux qui ont été réalisés par le siège ;
- Les bulletins qui comportent une mention manuscrite, un signe de reconnaissance, un ou plusieurs noms de personne autres que ceux des candidats tête de liste ;
- Les bulletins blancs.

Siège

Ligue de Normandie de Tennis de Table
7B, Avenue Franklin Roosevelt
76120 GRAND QUEVILLY
Tél. 02 35 67 37 11 - Mail : lntt@orange.fr

Antenne de CAEN

Ligue de Normandie de Tennis de Table
14, Rue Lucien NELLE
14000 CAEN

